

COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

**Compte rendu du Conseil Municipal
du 31 août 2021 à 20h30**

Convocation du 23 août 2021

L'an deux mil vingt et un, le 31 août à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Jacqueline LARTIGUE RENOUIL, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 15

PRESENTS:

LARTIGUE RENOUIL Jacqueline- **MICHEL** Alain - **BALADE** Marie-Christine - **BERNARD** Pascal – **BERNARD** Isabelle – **AUDIGNON** François -**WISNIEWSKY** Amandine – **Maxence PEYROU** - **ROSEC** Didier – **GUILLON** Josiane - **LUMALÉ** Delphine – **ANDRÉ Patrick** – **GALLITRE** Frédérique

Absents ayant donné procuration :

Mr Didier LAMBERT à Mr Didier ROSEC
Mr Jean-Louis DOS SANTOS à Mme Jacqueline LARTIGUE RENOUIL

Secrétaire de séance : Pascal BERNARD

ADOPTION PROCÈS VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal du 18 mai 2021 est **adopté à la majorité**
(3 voix contre)

PLAN NUMERIQUE

Le Conseil Municipal

Vu la volonté du gouvernement de contribuer à la généralisation du numérique éducatif et ainsi d'assurer la continuité pédagogique et administrative.
Vu l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires auprès des collectivités.
Vu la candidature de la commune et l'acceptation du dossier de demande de subvention.
Vu qu'il y a lieu d'établir une convention

AUTORISE à l'unanimité Madame Le Maire à signer la convention correspondante.

ALIENATION ET CLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL

Le Conseil Municipal

Vu qu'il y a lieu de se prononcer sur l'aliénation et le classement d'un chemin Rural N°9 Chemin de la Fontaine de Magret au lieu-dit Taleyson et de procéder à l'enquête publique

DECIDE à la majorité de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation et au classement d'une partie du chemin Rural N° 9 Chemin de la Fontaine de Magret au lieu-dit Taleyson et **AUTORISE** Mme Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

CONVENTION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU SDIS

Le Conseil Municipal

Vu qu'il y a lieu de se prononcer sur la participation volontaire des communes aux charges de fonctionnement du SDIS

VALIDE à la majorité le principe d'une contribution des communes du territoire communautaire au financement de la participation volontaire de la Communauté de Communes du Bazadais aux charges de fonctionnement du SDIS, sur la base d'1 Euro par habitant (population DGF 2020)

ADHESION GROUPEMENT COMMANDES TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal

Vu qu'il y a lieu de se prononcer sur la constitution et l'adhésion au groupement de commandes entre la communauté de communes du Bazadais et les communes membres concernant les travaux de voirie (2022-2026)

VALIDE à la majorité la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté de communes du Bazadais et les communes membres intéressées concernant les travaux de voirie et **ACCEPTTE** l'adhésion,

DESIGNE la communauté des communes du Bazadais en tant que coordinatrice.

APPROUVE la convention précisant le fonctionnement et les obligations des membres du groupement de commandes et **AUTORISE** Madame Le Maire à signer cette convention.

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu la fin d'un contrat CDD d'un agent Adjoint Technique Territorial

Vu qu'il y a lieu de procéder à son recrutement en tant que stagiaire

DECIDE à la majorité de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint technique territorial stagiaire à temps complet à compter du 28 Septembre 2021

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Le Conseil Municipal,

Vu la possibilité d'avancement de grade d'un agent sur un poste actuel d'adjoint technique principal 2^{ème} Classe à un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} Classe

ACCEPTTE à l'unanimité cet avancement de grade et **DECIDE à la majorité** de créer un poste d'adjoint technique 1ère Classe à temps complet

PROVISION POUR DÉPRÉCIATION CLIENT DOUTEUX

Le Conseil Municipal,

Vu l'obligation d'inscrire au budget des provisions pour les dépréciations des clients douteux

PREND à l'unanimité la décision modificative suivante :

Compte 615231 : - 60.00 €

Compte 6817 : +60.00 €

RÉFECTION CHEMIN HAMEAU DE CHAULET

Vu que la voie qui descend Hameau de Chaulet nécessite une réfection

ACCEPTE à la majorité la réfection du chemin Hameau de Chaulet

(2 voix contre – 2 abstentions)

Bernos-Beaulac, le 02/09/2021

Affiché le 03/09/2021

Jacqueline LARTIGUE RENOUIL
Maire